

commis-voyageurs de tromper leurs patrons. Il y a aussi des maîtres de poste dans la campagne qui ne s'acquittent pas de leur charge de manière à satisfaire le public.

M. J. X. Perrault fait la proposition suivante :

Considérant que cette chambre s'est déjà prononcée sur l'opportunité d'utiliser le port naturel de la baie d'Hoche-laga, plutôt que de creuser à grands frais dans le roc un port artificiel à la Pointe du Moulin à Vent.

Résolu que cette chambre proteste contre les dépenses énormes que la commission du havre veut encourir dans les excavations de la Pointe du Moulin à Vent, du moment où la baie d'Hoche-laga réclame un bassin intérieur et des extensions de quaiage beaucoup moins coûteuses et beaucoup plus utiles pour le commerce de la ville de Montréal.

Résolu que notre représentant, dans la commission du havre, soit chargé de faire valoir cette résolution.

M. Perrault ayant développé sa proposition, M. G. Boivin l'appuie. M. L. E. Morin, représentant de la chambre au bureau des Commissaires du Havre explique les projets de la commission et la conduite qu'il se propose de tenir.

Un comité composé de MM. Laporte, Parizeau et Rolland, est chargé de transmettre aux ministres des Travaux Publics et de la marine les vues de la chambre sur cette question.

M. Côté soumet sa proposition à l'effet d'admettre comme membres honoraires de la chambre de commerce tous les journalistes ayant trois ans d'expérience.

Après des explications données sur la manière de rendre pratique et acceptable cette proposition, elle est adoptée à l'unanimité.

M. L. E. Morin donne avis qu'à la prochaine réunion il proposera qu'à l'avenir il n'y ait plus de nomination de membres à vie.

Puis la séance est levée.

LA BANQUE D'HOHELAGA

Ayant réalisé un peu plus de 13 p. c. net, sur son capital, la banque d'Hoche-laga aurait pu, comme quelques banques plus aventureuses, payer à ses actionnaires 8 ou même 10 p. c. et garder encore quelque chose pour ajouter à son fonds de réserve. La direction de la banque a cru qu'elle ferait mieux de s'en tenir à son dividende normal, 6 p. c., le bonus de 1 p. c. qu'elle y ajoute depuis deux ans portant le revenu réel de ses actionnaires à 7 p. c. On peut se demander, on se demande sans doute, pourquoi, au lieu de payer deux dividendes de 3 p. c. puis un bonus de 1 p. c., comme elle le fait depuis deux ans, la direction de la banque n'a pas payé simplement deux dividendes semestriels de 3½ p. c. chacun. Nous croyons qu'elle a dû obéir au raisonnement suivant : Dans la situation assez précaire des affaires, annoncer un premier dividende semestriel de 3½ p. c., serait promettre que le second

serait au même taux. Or, il peut se produire, à un moment donné, quelque crise financière qui diminue les bénéfices des six derniers mois de l'exercice. Ne vaut-il pas mieux, par conséquent, ne pas faire naître des espérances qui peuvent ne pas se réaliser, quitte à payer un bonus, lorsque l'exercice est clos, les bénéfices encaissés, et que l'on sait, au juste, ce que l'on peut partager aux actionnaires ?

La note d'alarme jetée par M. Clouston et que M. Prendergast a répétée avec l'accent de la conviction, donne un cachet de conservatisme bien dans les traditions de la banque, à l'action des directeurs qui ont mis au fonds de réserve une somme presque égale aux dividendes réguliers. De fait, la banque paraît avoir fait deux parts de ses bénéfices ; l'une, un peu plus grosse, de \$48,707 a été payée aux actionnaires ; l'autre \$43,296.20 a été gardée en caisse, \$40,000 passant au fonds de réserve et \$3,296.20 au fonds constitué pour tenir lieu des cautionnements garantissant la fidélité des employés. Ce dernier fonds qui est maintenant de \$15,000, constitue une heureuse innovation que l'on pourrait avec avantage imiter autre part.

En jetant un coup d'œil sur les divers articles du bilan, nous ne pouvons nous empêcher de constater que, pour le temps où nous vivons, la banque fait assez bien ses affaires. Au 31 décembre 1830 (la banque finissait alors son exercice avec l'année civile) son bilan que nous avons sous les yeux accuse les différences suivantes :

	1830	1834
Réserve.....	\$ 160,000	\$ 270,000
Dépôts à demande..	465,104	639,405
Dépôts à intérêt....	1,047,125	2,589,621
Bénéfices nets.....	77,439	93,136

Quelques autres chiffres, à l'actif, semblent aussi bons à comparer :

	1830	1834
Numéraire.....	\$ 65,277	\$ 64,525
Billets fédéraux....	151,469	245,726
Escompte.....	1,991,555	3,023,192
Prêts à demande....	381,513	639,405

Comme on le voit par ces chiffres, les affaires de la banque ont, en trois ans et demi, augmenté de 33 pour cent, et, il fait plaisir de le constater à l'honneur de la direction, les bénéfices ont fait à peu de chose près le même progrès.

Nous remarquons que la banque a donné à certains placements plus d'importance que les années précédentes. Ainsi la banque a maintenant à l'étranger \$116,806.48, ce qui doit singulièrement lui faciliter les opérations de change, opérations dont les bénéfices, restreints mais sûrs,

ne sont pas à dédaigner en ce temps de stagnation commerciale. Elle a aussi souscrit \$100,000 du dernier emprunt provincial ; ce placement ne figure au bilan que pour la somme nette qu'il a coûtée : \$96,000 ; on pourrait pourtant bien dire que ces obligations valent le pair. Elle a aussi acheté \$85,600 d'autres titres, suivant en cela l'exemple de la banque de Montréal et les conseils de M. Clouston. En un mot, elle a placé en bonnes valeurs, portant de bons intérêts et réalisables à tout instant sur les marchés étrangers, près de \$200,000 dont elle n'aurait pu trouver ici un placement aussi avantageux ni aussi sûr.

Devons-nous voir dans cet élargissement de sa sphère d'opérations le résultat de la seule force de la nécessité, ou ne devons-nous pas plutôt en attribuer le mérite à la largeur de vues et à la longue expérience de M. St Charles, son président, qui occupe cette charge depuis sa fondation ? Les événements nous mènent souvent, mais c'est surtout lorsque leur poussée est contrôlée par une main habile et expérimentée qu'ils nous mènent au succès et à la prospérité. Le bureau de direction dont M. St Charles est entouré, est, d'ailleurs, tout à fait à la hauteur de sa tâche ; et le gérant, M. Prendergast, a, dans les quelques phrases en très bon style qu'il a consacrées à une étude de la situation financière, commerciale et sociale, donné la preuve que, lui aussi, voit de haut, juste et loin.

BANQUE D'HOHELAGA

ASSEMBLÉE ANNUELLE.

Rapport du dernier exercice. — Profits \$93,136.24. Réserve portée à \$270,000. Observations du président et du gérant.

La vingtième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque d'Hoche-laga a été tenue, le 15 juin, à midi, dans les bureaux de la Banque, à Montréal.

M. F. X. Saint-Charles présidait et M. J. A. Prendergast agissait comme secrétaire. MM. J. H. Ostigny et James Price, sur motion de M. G. A. Morin, secondé par M. Féréol Dubreuil, sont nommés scrutateurs.

VINGTIÈME RAPPORT ANNUEL

A MM. les actionnaires de la Banque d'Hoche-laga.

Messieurs,

Le vingtième exercice financier de votre Banque, finissant le 31 mai dernier, donne le résultat suivant :

Les profits de l'année, après en avoir déduit les frais d'administration, ainsi